

# Le Tétarot

la page municipale de Colondannes n°9



## VIEU CREUSE

### DES PARCELLES VIABILISEES:

L'entreprise EBL est intervenue à deux reprises sur cette voie :

- pour le busage du fossé (9 500€<sup>HT</sup>)  
Travaux terminés à ce jour.
- pour les raccordements des parcelles desservies aux différents réseaux (22 340€ HT)
- il reste à finaliser l'éclairage public



## COLONDANNES

### Au programme:

Compte administratif, budget 2016, travaux et chantiers en cours, manifestations, intercommunalité...etc



## AUBERGE DU PRIEURE

Réouverture  
le 29 juillet 2016 !!

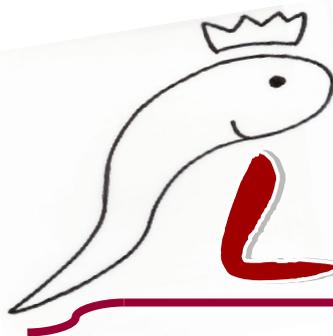
\*\*\*

Nouvelle  
commerçante

Nouvelles  
formules

Directeur de la publication: V. Caboche responsable édition: P. Elle Crédits photos: V. Caboche F. Parcher L. Caboche

juillet 2016



# Le Tétarot

## Le mot du Maire



Bonjour,

Voici votre numéro de l'été du Tétarot pour vous présenter les réalisations et projets qui se poursuivent à Colondannes. Comme vous le savez, car tous les médias s'en font largement l'écho, toutes les communes se plaignent de la baisse des dotations de l'Etat.

Colondannes ne fait pas figure d'exception et enregistre 27% de ressources en moins sur 5 ans pour la dotation globale de fonctionnement qui est passée de 71 863 € en 2011 à 52 675 € en 2016.

Le département se désengage également et a entériné cette année la disparition du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes.

D'autre part, nous sommes toujours, à ce jour, sans nouvelle des aides sollicitées auprès du Conseil Départemental pour les travaux de sécurité sur les voies départementales.

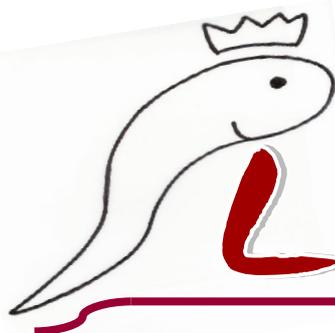
Cette diminution des ressources des collectivités se traduit bien évidemment par la baisse des investissements dans notre région et donc de l'activité économique, pénalisant, de fait, les entreprises creusoises.

Néanmoins quelques bonnes nouvelles nous sont parvenues qui nous permettent d'envisager les travaux de réfections des pignons et façade arrière de la mairie ainsi que la réhabilitation d'un logement dans la Grande Rue, sans avoir recours à une augmentation des impôts.

Je vous laisse découvrir dans les pages suivantes les actualités de notre commune et vous souhaite à toutes et à tous, malgré les événements tragiques qui frappent notre pays, un très bel été.

Votre Maire

Valérie Caboche

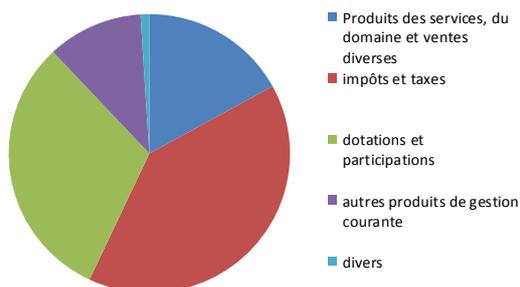


# Le Tétarot

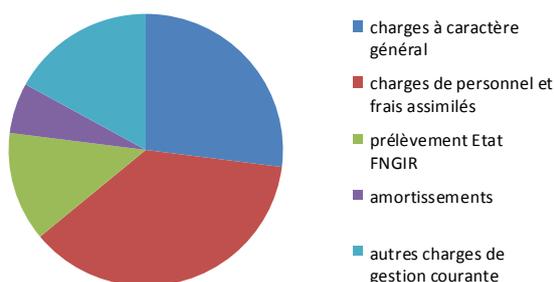
## Compte de gestion et compte administratif 2015

### Compte administratif 2015 : répartition des dépenses et recettes

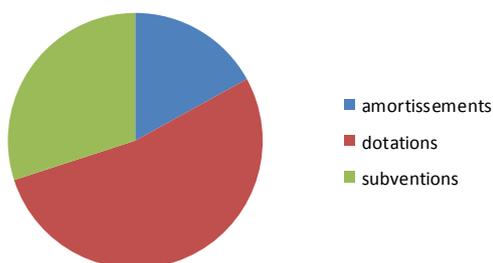
#### recettes de fonctionnement



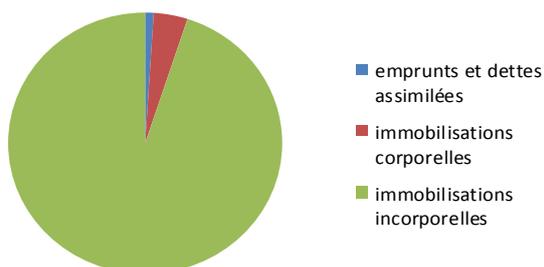
#### dépenses de fonctionnement



#### recettes d'investissement



#### dépenses d'investissement



### Séance du conseil municipal du 15 mars 2016

Le conseil municipal, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, a approuvé les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2015 qui n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Le compte administratif présente un résultat de l'exercice 2015 excédentaire de 72 300 € en fonctionnement et déficitaire de 62 428 € en investissement. Compte tenu des résultats reportés, le montant à affecter au budget 2016 s'élève à 471 424 €.

Il est réparti de la façon suivante : 80 827 € en couverture du besoin de financement de la section d'investissement et 390 597 € en report excédentaire en section de fonctionnement.



# Le Tétarot

## Vote des taux fiscaux

Sur proposition du maire et malgré la baisse des dotations de l'Etat, le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter la pression fiscale en 2016 et de maintenir les ressources à taux constants.

En conséquence, à l'unanimité des membres présents, il a fixé les taux fiscaux pour 2016 à :

Taxe d'Habitation :	6.33%
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties :	7.58%
Taxe Foncière sur les Propriétés non bâties :	54.60%

## Budget 2016

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal, dans sa séance du 12 avril 2016, a voté le budget 2016 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 635 580 € en section de fonctionnement et à 522 772 € en section d'investissement.

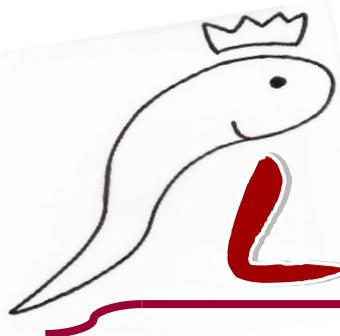
## Subventions

Pour la création d'un logement au 42 Grande Rue, dans un immeuble en état d'abandon manifeste, suite à un nouveau refus de subvention DETR, le conseil municipal qui approuve le projet présenté, a sollicité le Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIPL) pour une aide financière au taux de 35% ainsi qu'un fonds de concours de la Communauté de Communes du pays Dunois au taux de 32,50 %.

Le Préfet de région a répondu favorablement à cette demande en attribuant, par arrêté en date du 18 mai 2016, une aide financière FSIPL d'un montant de 48 782 €.

Notre demande de subvention DETR pour la réfection des pignons et façade arrière de la mairie, déposée en novembre 2015 a également reçu une réponse positive du Préfet de la Creuse. Par arrêté du 17 mars 2016, une subvention de 10 917 €, représentant 50% de la dépense subventionnable, nous a été attribuée.





# Le Tétarot

## Les chantiers et projets en cours :



L'entreprise Aussourd met les bouchées doubles car le ravalement des pignons et façade arrière de la mairie a débuté avec un peu de retard en raison de la météo défavorable au printemps. Cette réfection de l'enduit permettra à l'immeuble de retrouver une protection efficace. Il subissait des dommages en raison de l'humidité et présentait des risques pour les usagers.



Après visite sur les lieux avec les représentants du Conseil Départemental, il est envisagé de buser le fossé de l'allée des platanes du côté des habitations.

Cet aménagement aurait plusieurs avantages : il permettrait aux piétons, et notamment aux élèves, d'emprunter le bas-côté et de ne pas avoir à marcher sur la chaussée.

Il éviterait également que le fossé soit bouché par les feuilles et déborde. Le conseil municipal a sollicité le Conseil Départemental, en février, pour une prise en charge de 40% du montant de ces travaux de sécurité.



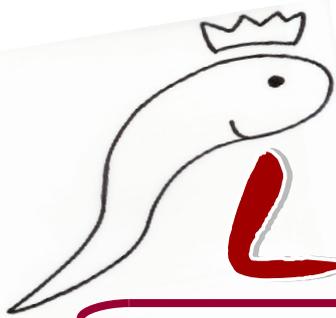
Une fuite importante dans la toiture de l'église a permis de déceler une anomalie au niveau de la charpente entraînant un affaissement de celle-ci.

L'entreprise Chaput est intervenu en urgence pour éviter que la situation ne s'aggrave (6 368 €<sup>HT</sup>)



Pour un meilleur écoulement des eaux, le conseil municipal a confié à l'entreprise TP Vizière-Lépinat les travaux de busage, pose de regards en béton, tuyaux PVC, raccordement des canalisations, décapage, remblaiement et compactage au niveau du fossé rue de la Ville pour un montant de 4 660 €<sup>HT</sup> et la création d'un aqueduc au village du Ris pour 1 245 €<sup>HT</sup>.





# Le Tétarot

Dans le cadre de la démarche de mise en accessibilité des locaux de la commune aux personnes handicapées, le conseil municipal va déposer prochainement l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'ap).

Il s'agit d'un document obligatoire depuis septembre 2015, prévoyant un calendrier de travaux ainsi qu'un engagement financier pour l'accessibilité des établissements recevant du public.

Pour Colondannes, l'église, la salle des loisirs, la mairie et l'auberge sont concernées par cette procédure.

La durée de cet agenda pour la commune est étalée sur 3 ans.



Pour éviter de nouveaux accrochages et à la demande des usagers, un miroir (356 €<sup>HT</sup>) a été installé par les élus, dans le village du Ris pour pallier le manque de visibilité au niveau d'un croisement dangereux.



Le logement au dessus de la mairie a été entièrement repeint et remis au goût du jour par l'entreprise Dauphin (8 414 €<sup>HT</sup>). Ce qui lui a permis de retrouver de nouveaux locataires et, pour Colondannes, de nouveaux habitants.



Après l'isolation par l'extérieur et en plafond, et le changement des radiateurs de la salle des loisirs, des stores ont été achetés, pour être posés prochainement. (473 €<sup>HT</sup>)

Concernant l'ancienne épicerie, le remplacement des menuiseries de l'étage, pour éviter les infiltrations d'eau, a été confié à l'entreprise Chapat pour un chantier de 4 722 €<sup>HT</sup>.



# Le Tétarot

## Autres décisions du conseil

**Vente d'un délaissé de chemin à la Villatte :** accord du conseil municipal après enquête publique et suite aux rapport, conclusions et avis favorable du commissaire-enquêteur.

**Circuits de randonnée :** demande d'inscription de deux circuits au Plan Départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée de la Creuse (PDIPR).

\* circuit n°1: circuit des Gardes et des Combes de la Cazine

\* circuit n°2: circuit du Taillis aux Termes. Il s'agit d'un nouveau circuit, d'intérêt communautaire, qui sera pris en charge par la communauté de communes du Pays Dunois.

**Employés communaux :** Pour une meilleure qualité de services, le Comité technique est saisi pour une modification du nombre d'heures des agents qui pourrait passer à 28 h pour l'adjoint technique et à 26 h pour l'adjoint administratif.

**Travaux de voirie :** le conseil municipal a décidé de confier l'ensemble des travaux à EVOLIS 23 pour un montant de 10 740 €<sup>HT</sup> pour le point à temps et 25 457 €<sup>HT</sup> pour les travaux de grosses réparations.

**Intercommunalité :** le conseil municipal de Colondannes a rejeté le projet de périmètre proposé par le Préfet pour un nouveau territoire de coopération intercommunale fusionnant les trois communauté de communes de Pays Dunois, du Pays Sostranien et de Bénévent/Grand-Bourg.

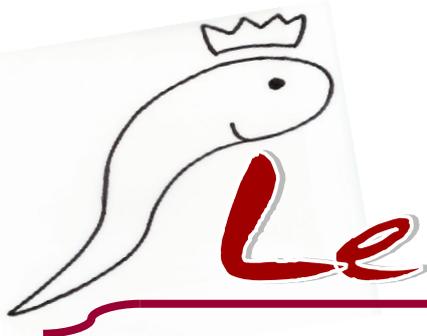
## ressource en eau

### **Bilan agronomique (SAUR)**

Le bilan 2015 du suivi agronomique sur les parcelles agricoles exploitées dans le périmètre des trois captages d'eau potable fait apparaître un excès d'apport azoté au Petit Bougoueix. Le captage d'eau du Petit Bougoueix présente le taux le plus élevé de nitrates avec une augmentation de 17% par rapport à l'année précédente, alors que les captages de Planterre et des Vergnes sont globalement stables.

Les conseils de fertilisation raisonnée délivrés aux agriculteurs devraient permettre d'ajuster les apports au plus près des besoins des cultures en prenant en compte les fournitures disponibles dans le sol pour limiter au maximum les risques de fuites d'éléments par lessivage, lixiviation et ruissellement et donc, la pollution de notre ressource en eau.

Le dossier est consultable en mairie.



# Le Tétarot

## Bilan ARS



**Délégation départementale  
de la Creuse**

Pôle Santé publique et environnementale  
rue Alexandre GUILLON - CS 40309  
23006 GUERET CEDEX

### LE CONTROLE SANITAIRE

L'Agence Régionale de Santé assure le contrôle sanitaire des eaux de consommation en application du code de la Santé Publique. Ce document présente une synthèse de ces contrôles. Les résultats complets sont des documents publics que vous pouvez consulter en mairie.

### RECOMMANDATIONS DE CONSOMMATION

- ☞ Lorsque la teneur en fluor des eaux distribuées est inférieure à 0,5 mg/L, il peut être utile, pour la prévention de la carie dentaire notamment chez l'enfant, d'effectuer un apport complémentaire de fluor par l'utilisation de sel de cuisine fluoré ou de comprimés de fluor (après avis médical).
- ☞ Lorsque la saveur ou la couleur de l'eau présente un aspect inhabituel, ne la consommez pas et signalez-le au distributeur de l'eau.
- ☞ Laisser couler l'eau quelques instants avant de la consommer : en effet lorsque l'eau stagne dans les canalisations, elle peut se dégrader, avoir des saveurs désagréables, et notamment se charger en métaux (fer, cuivre voire plomb) par corrosion des conduites.
- ☞ Si votre installation intérieure comporte des canalisations en plomb, il est nécessaire d'envisager leur remplacement dans les meilleurs délais.

Dans l'attente des travaux, si l'eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations (voir résultat de dureté ci-contre), il est conseillé, pour les femmes enceintes et les enfants de ne pas utiliser l'eau de la distribution publique et de privilégier les eaux embouteillées.

### Pour tous renseignements

Votre distributeur d'eau

MAIRIE DE COLONDANNES

Tel. 05 55 89 00 36

## L'eau que vous consommez...

Nom du réseau de distribution : **COLONDANNES BOURG**  
Gestionnaire du réseau : MAIRIE DE COLONDANNES  
Exploitant du réseau : MAIRIE DE COLONDANNES

Les principales installations qui alimentent ce réseau sont :

Réservoir de : **COLONDANNES**

## ...Quelle qualité en : 2015 ?

### Qualité bactériologique

Paramètres microbiologiques en relation avec la santé des consommateurs	Paramètres témoins du bon fonctionnement des installations
Nombre de mesures : 5	Nombre de mesures : 5
% de conformité : 100 %	% de conformité : 80 %

### Qualité chimique

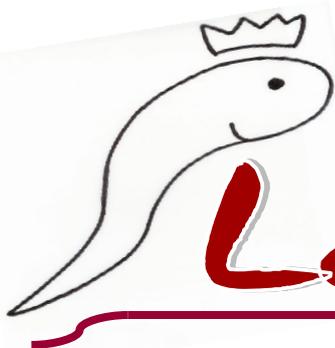
Turbidité	pH
Caractérise la limpidité de l'eau (Maximum autorisé 2 unités NFU)	Un pH inférieur à 7 caractérise une eau acide (minimum autorisé pH 6,5 et maximum pH 9,0)
Nombre de mesures : 5	Nombre de mesures : 5
Valeur maximale atteinte : 0,6 NFU	Valeur minimale atteinte : 5,6
% de conformité : 100 %	% de conformité : 0 %
Nitrates	Dureté
(maximum autorisé 50 mg/L)	(Une eau dure est une eau calcaire)
Nombre de mesures : 5	Nombre de mesures : 2
Valeur minimale atteinte : 17 mg/L	Valeur moyenne : 2,4 °F
Valeur maximale atteinte : 29 mg/L	Cette eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations
% de conformité : 100 %	

## Conclusion sanitaire

**Eau de qualité bactériologique acceptable nécessitant cependant la mise en place d'un système pérenne de désinfection.**

**Eau très peu calcaire, acide et agressive favorisant la corrosion des canalisations et pouvant conduire à des teneurs excessives en métaux (fer, cuivre voire plomb).**

**La teneur en fluor est inférieure à 0,5 mg/L.**



# Le Tétarot

## Auberge du Prieuré



**OUVERTURE LE 29 JUILLET 2016!!**



**Renseignements et réservations :**

**05 55 63 21 88  
09 66 91 21 88**



Cuisine traditionnelle



### HORAIRES:

**Du lundi au jeudi  
De 8h à 18h**

**vendredi et samedi  
De 8h à 23h**

Plats à emporter  
du lundi au jeudi  
sur réservation.

L'auberge est reprise par Mme Vanessa Gaubusseau qui vous proposera des repas ouvriers les midis du lundi au vendredi, mais aussi de la cuisine traditionnelle et la carte les vendredis soir, samedis midi et samedis soir.

Sur réservation, des plats pourront être emportés.

Le bar sera ouvert tous les jours jusqu'à 18h. Le jour de fermeture sera le dimanche.

Les vendredis des soirées à thème pourront être proposées: moules frites...etc

A bientôt pour de nouvelles dégustations.



# Le Tétarot

## Manifestations

### VISITE A LA MAISON DE RETRAITE

Comme chaque année, la traditionnelle cérémonie des vœux s'est déroulée à la salle des loisirs.

Elle fut clôturée par le pot de l'amitié et suivie du repas offert par la commune, aux Anciens.

Certains ne pouvaient pas être présents, alors des colis garnis de terrines élaborées et de douceurs sucrées, ont été offerts en compensation du repas.

Madame le Maire et son 2eme adjoint ont souhaité rendre visite aux colondannois à la maison de retraite de Dun le Palestel.

L'effet de surprise, accompagné de la joie et du sourire étaient au rendez-vous.



### SPECTACLE TAIKO

Dans le cadre de son festival jeune public Chocolat-Spectacle, organisé en partenariat avec la communauté de commune du Pays

Dunois, la compagnie Taïko, en collaboration avec le Maire et son conseil municipal, présenta un spectacle intitulé « Voyages en percussions » dans la salle des loisirs le samedi 23 avril 2016.

Ce fut l'opportunité de proposer un spectacle de qualité aux nombreuses personnes présentes ce jour-là.

Merci aux organisateurs et à tous les participants.

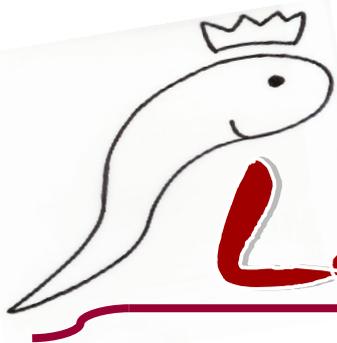


Prochaine course:  
L'Ecureuil, le  
4 Septembre !

### COURSES CYCLISTES

Nous rappelons le passage dans notre commune de la course « le Poinçonnet-Limoges » le 12 mars, le Tour du canton du Pays Dunois le 6 avril mais aussi le Tour du Pays Sostranien les 21 et 22 mai.





# Le Tétarot

## Le 8 mai 2016



Madame le Maire étant absente, Jean-Noël Maridet 1er adjoint, présida la cérémonie du 8 mai.

## Exposition peinture

Depuis janvier 2016, Mme Marie-Thérèse Lenga organise un atelier peinture tous les mercredis de 14h à 17h à la salle des loisirs.



Pour clôturer cette saison, une exposition des œuvres de belle facture connut un grand succès. Preuve que le savoir faire de notre organisatrice est de bonne qualité !

## SORTIE NATURE: Les Combes

### 11 juin 2016



Comme l'année dernière la sortie aux Combes avait été très appréciée, l'expérience a été renouvelée en 2016 sur des thèmes différents : les lichens et

les bêtes à poils ou à écailles présents sur le site.

Rendez-vous l'année prochaine, 2eme samedi de juin, pour une autre découverte.



Pour ne pas déroger à la règle, un « casse-croûte » a rassemblé tous les participants, dans la bonne humeur bien évidemment.



# Le Tétarot

## Associations



L'année dernière l'**association multi-loisirs** avait relevé le défi en organisant le 1er **vide-grenier à Colondannes**.  
Défi gagné! Un grand nombre de visiteurs était présent!

Alors cette année rendez-vous

**le 18 septembre 2016 !**

(sous-réserve de beau temps)

Inscription au 06 98 23 41 08



Reprise de l'**atelier peinture** organisé par l'**Entente Cordiale**  
**le mercredi 14 septembre 2016**  
**de 14h à 17h à la salle des loisirs.**

Inscription au 05 55 89 14 61



**Nouveau !!**

**Association « On danse »**

**A partir de septembre 2016,**  
**tous les lundis soirs**

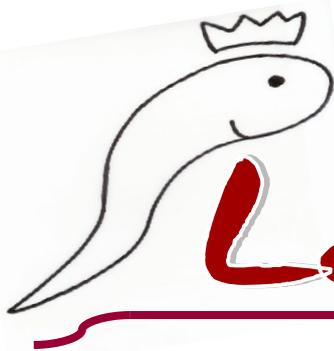
19h30 à 20h30: danses de salon  
20h35 à 21h35: danses country et en ligne  
à la Salle des Loisirs.

Inscriptions et renseignements au :  
06 68 12 57 81



**Le samedi 30 juillet 2016**  
A partir de 14h  
**Concours de pétanque** organisé par  
**l'ACCA de Colondannes**  
à la Salle des Loisirs.

*Buvette sur place*



# Le Tétarot

## Fédération Départementale des chasseurs de la Creuse



A la chasse aux idées reçues !

Pour la première année, la Fédération Départementale des Chasseurs de la Creuse participe à l'opération nationale "Un dimanche à la chasse".

Cette initiative consiste à proposer aux non-chasseurs qui le souhaitent de se plonger le temps d'une journée, au cœur d'une partie de chasse, telle qu'elle est pratiquée dans le département. Munis d'une tenue adaptée (bottes, gilet fluo, jumelles, imperméable si pluie etc.), les participants vont pouvoir accompagner les chasseurs locaux sur le terrain en toute sécurité.

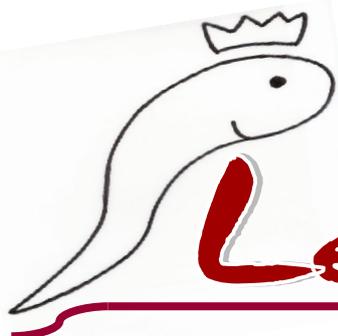
Cette manifestation qui se tiendra le dimanche 16 octobre 2016, partout en France, confirme l'engagement des chasseurs dans la voie d'une relation équilibrée et durable avec les autres usagers des milieux naturels. Elle veut également témoigner de l'exercice sécurisé d'une chasse responsable, porteuse de valeurs et d'éthique, bien loin des clichés qu'on pourrait lui attribuer !

Pour cette première édition, la Fédération Départementale des Chasseurs de la Creuse recherche des territoires (ACCA, AICA ou chasses privées) pour accueillir des visiteurs. Les non-chasseurs pourront ainsi participer et partager un moment convivial. Ces journées doivent permettre d'expliquer nos pratiques et de montrer l'importance accordée à la sécurité. Plusieurs modes de chasse seront proposés : chasse devant soi au chien d'arrêt, au gibier d'eau, à l'arc, en battue... Chaque participant repartira avec un petit livret pédagogique. Les inscriptions des territoires volontaires se font directement auprès de la fédération.

### Infos pratiques

L'opération est, bien sûr, réservée aux non-chasseurs. La participation est gratuite, avec obligation de s'inscrire. Un courrier de confirmation sera envoyé précisant le lieu et l'heure de rendez-vous.

Si vous êtes intéressés, vous pouvez vous renseigner et vous inscrire, dans la limite des places disponibles, auprès de la Fédération des Chasseurs de la Creuse, au 05 55 52 17 31, en contactant Claire THIERIOT – Chargée de la communication au 06.78.14.97.98 ou par mail [undimanchealachasse.creuse@gmail.com](mailto:undimanchealachasse.creuse@gmail.com).



# Le Tétarot

## \*\*INTERCOMMUNALITE\*\*

### INAUGURATION DU TERRAIN DE TENNIS DE DUN LE PALESTEL



Madame le Maire invitée, ainsi que ses collègues, le 6 juillet 2016, aux côtés de Mr le Préfet et de Mme la Présidente du Conseil Départemental, par Mr Laurent Daulny à l'inauguration du terrain de tennis couvert, a pu apprécier cette belle réalisation.



Plus d'un an auparavant, madame le Maire s'était prononcée en faveur de ce projet qui va permettre aux sportifs de la commune de disposer d'un équipement, situé sur le complexe sportif Eugène Caillaud à Dun-le-Palestel, et constitué par :

- Un court de tennis couvert ossature bois et couverture toile d'une surface de 648 m2 construit en 2016
- Un local de rangement annexé de 24 m2 et du matériel.

Les installations et locaux sont mis à disposition de l'Association Tennis Club Dunois qui organise, au profit de ses adhérents, la formation, l'enseignement, l'animation et la compétition.

Les plages d'ouvertures des équipements seront déterminées par le Club en veillant à la tranquillité du voisinage.

## Les services d'action sociale

### de la communauté de commune du Pays Dunois

#### « Bourse au Permis de Conduire »

**Le Permis de conduire citoyen, tremplin pour l'insertion professionnelle**

Vous avez entre 17 ans 1/2 et 25 ans,

Vous habitez dans une commune du Pays Dunois

Le permis de conduire serait pour vous un passeport pour l'emploi

... **Mais vous n'avez pas les ressources pour le financer**

**La communauté de communes du Pays Dunois peut vous aider en vous attribuant une bourse qui financera en partie votre formation :**

**A quelles conditions ?**

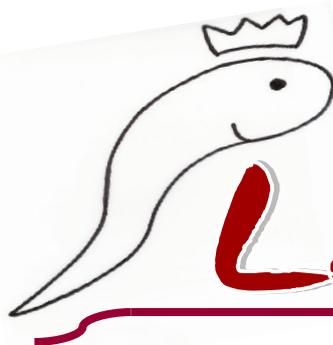
En contrepartie d'un engagement :

- A effectuer une activité citoyenne d'une durée de 60 heures, librement choisie par vous, selon vos goûts et vos capacités, au sein d'une structure associative ou d'une collectivité
- A suivre de façon assidue la formation au sein d'une auto-école ayant signé une convention de partenariat avec la communauté de communes
- A accepter de rendre compte régulièrement de l'évolution de votre formation

Besoin de précisions sur ces services ?

N'hésitez à contacter Aurore au bureau de la communauté de communes. Tel : 05 55 89 12 03





# Le Tétarot

## Le transport à la demande

Ce service est organisé pour permettre aux usagers non motorisés d'aller à Dun le Palestel, La Souterraine, Guéret ou à la Gare de St Sébastien et ainsi leur permettre de se rendre dans les commerces, les services publics, les services médicaux...



Ouvert à toute personne résidant sur le territoire, il fonctionne sur **réservation uniquement et selon des horaires prédéfinis (voir tableau)**

Un taxi vous prend et vous ramène à votre domicile

### **Comment réserver ?**

Il faut s'inscrire en téléphonant l'avant-veille du déplacement avant midi au bureau de la communauté de communes : tél 05 55 89 12 03

### **Combien ça coûte ?**

Un prix forfaitaire unique : 4,00 € le trajet aller-retour

destination	jour	horaires
Dun le Palestel	1er et 3ème jeudi du mois	départ 8 H 30
		retour 11 H 30
Gare de St Sébastien/ Limoges	mardi	départ 12 H 30
		retour 18 H 30
La Souterraine*	jeudi	départ de Dun : 8 H 30
		retour à Dun : 11H30
Guéret*	le vendredi (hors vacances scolaires)	départ de Dun : 9 H retour à Dun 19 H10

\* : correspondance avec les lignes régulières de bus

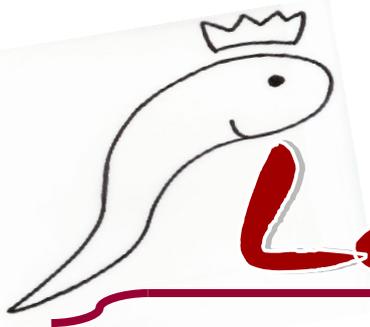


## Pour participer au maintien à domicile des personnes âgées

Ce service propose une livraison à domicile **de repas équilibrés**, pour tous les jours ou selon un rythme choisi. Composé de 6 éléments, les menus variés (choix à la carte pour chaque élément) et adaptés (régime sans sel et/ou diabétique) sont **élaborés par une diététicienne**. Confectionnés en liaison froide, ils sont livrés 3 fois par semaine dans des barquettes prêtes à être réchauffées. L'occasion aussi d'échanger quelques mots avec Magaly qui apporte en prime sa gentillesse et sa bonne humeur !

**Pas de contrainte de durée, pas de contrat** : le service peut être mis en place de façon régulière ou temporaire, suite à un retour d'hospitalisation par exemple, ou en l'absence de la personne aidante habituelle.

**Tarif** : 8,30 € (aides financières possibles, notamment dans le cadre de l'APA).



# Le Tétarot



## Un souvenir de notre commune...

Albert LARDET avait fait don au « petit musée » de notre commune de la pierre qui servait à mouler les louches à « beurnade » pour servir la pâtée des cochons et divers autres récipients.

La forme s'obtenait par martelage à froid de la plaque de métal.  
Si vous souhaitez voir cette pierre, nous l'avons exposée dans le hall d'entrée de la mairie (visible aux heures d'ouverture du secrétariat).



BARRE LES MOTS DE LA LISTE DANS LA GRILLE (VERTICALEMENT, HORIZONTELEMENT OU EN OBLIQUE). AVEC LES LETTRES QUI RESTENT, TU TROUVERAS CE QUE CÉDRIC DOIT ACHETER.

B	I	L	L	E	P	O	I	R	E	V	V
C	E	I	C	R	E	M	E	P	M	I	E
S	A	U	C	E	P	B	U	A	I	N	A
U	H	A	R	I	C	O	T	I	L	S	U
C	C	U	I	R	S	I	T	N	O	I	X
R	A	P	Z	F	E	T	E	P	A	T	E
E	E	P	O	M	M	E	M	O	U	L	E

LISTE

AIL	NOIX
BEURRE	PAIN
BILLE	PÂTE
BOITE	POIRE
CRÈME	POMME
CUIR	POT
EPI	RIZ
HARICOT	SAUCE
MIE	SEL
MIL	SOUPE
MOULE	SUCRE
	VEAU
	VINS



### HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE:

Lundi .....9h à 12h  
Mardi.....9h à 12h  
Mercredi .....14h30 à 17h30  
Jeudi .....14h30 à 17h30  
Vendredi .....9h à 12h

### Nous contacter:

tel et fax: 05.55.89.00.36  
mairie.colondannes@wanadoo.fr

